



Jeudi 19 avril 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Main basse des préfets sur l'ADEME !

Présenté en conseil des ministres le 18 avril 2012, un décret signe **la dislocation de l'ADEME**.

Pourtant le Conseil d'État a souligné le **caractère "baroque", voire inconstitutionnel**, de cette opération qui consiste à défaire par voie de décret l'organisation des établissements publics prévue par la loi.

L'objectivité et l'efficacité que l'ADEME retire de ses directions régionales, alliées à l'autonomie dont elle bénéficie, sont largement reconnues par ses partenaires et lui permettent une réactivité vis-à-vis de projets précurseurs ou « hors normes » qu'un service de l'État ne peut assurer.

Le décret va détruire les liens privilégiés que l'ADEME a créés, par son positionnement spécifique et original, avec les services de l'État et les collectivités territoriales.

Dorénavant, les préfets pourront adresser des directives d'action territoriale aux directions régionales de l'ADEME et participeront à l'évaluation de leur directeur.

Les syndicats CFDT, CGT, FO, SNE-FSU de l'ADEME **demandent le retrait immédiat** de l'ADEME de la liste des organismes concernés par ce décret.

C'est l'existence même de l'ADEME qui est remise en cause !

Contacts :

Régine TROTIGNON, administratrice salariée CFDT au CA :) 06 77 88 11 90	cfdt@ademe.fr
Didier CHÉREL, délégué syndical SNE-FSU :) 06 18 57 91 65	sne@ademe.fr
Marie-France MORETTI, déléguée syndicale CGT :) 01 47 65 20 13	cgt@ademe.fr
Évelyne PERREON-DELAMETTE, représentante syndicale FO :) 02 41 20 42 30	fo@ademe.fr